



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 14 JUIN 2016

**Présents** : Mmes BOURDELLÈS, LOPEZ, MILLAN, VALLÉRIE  
Mrs LAIGNEL, BÉNARD, BRIBET, DELAFOSSE, DUCLOS, LANDREIN, LE GRAND, POINTE

**Absents** : M GUIVARC'H

**Pouvoirs** : Mme DUREUIL-BOULLIER donne pouvoir à Mme BOURDELLÈS  
M LE TIRANT donne pouvoir à M LAIGNEL

**Secrétaire de séance** : Mme Laurence BOURDELLÈS

La séance s'ouvre à 20h30

**Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du mardi 17 mai 2016 à l'unanimité**

**Monsieur le Maire demande l'ajout d'1 délibération supplémentaire non prévue à l'ordre du jour adoptée à l'unanimité : autorisation signature compris de vente parcelle AB19 pour compléter la délibération du 17 mai 2016**

### **DELIBERATIONS**

#### **1 - Subvention Comité d'animation**

Monsieur le Maire propose d'attribuer au Comité d'animation une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros pour l'inauguration de l'Arbre de la Liberté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition.

Vote : 13 pour, 1 abstention

#### **2 - Délibération supplémentaire non prévue à l'ordre du jour adoptée à l'unanimité : autorisation signature compris de vente parcelle AB19 pour compléter la délibération du 17 mai 2016**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lui donner son autorisation pour signer le compromis de vente lié à la prise en compte de l'Avis du Service France Domaine pour l'évaluation du prix au mètre carré estimé à 19.97 €.

La parcelle sera vendue à CREADIMM Développement pour 18 €/m2 compte tenu de l'aménagement du réseau routier en accord avec l'Avis du Service France Domaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente de la parcelle AB19 au profit de CREADIMM Développement au prix de 18 €/m2 avec les préconisations prises lors de la délibération du 17 mai 2016 rappelée ci-dessous.

Délibération n° 24/2016 - Autorisation à monsieur le Maire à signer les compromis de vente de la parcelle AB19

Monsieur le Maire explique le projet d'acquisition de la parcelle AB19 par CREADIMM. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M le Maire à signer une promesse de vente de la parcelle AB19 au profit de CREADIMM au prix de 18 euros/m<sup>2</sup> sous réserve des conditions suspensives suivantes :

- acquisition par CREADIMM de la parcelle AB 77
- obtention par CREADIMM d'un financement de 500 000 euros sur 36 mois au taux maximum de 3,5%
- absence de toute pollution des sols rendant la parcelle impropre à des projets destinés à l'habitat
- le terrain sera libre de toute occupation ou location au jour de la signature définitive de l'acte de vente
- obtention par CREADIMM d'un permis d'aménager portant sur la parcelle AB 19 et la parcelle AB 77 comprenant 3 macro-lots et 47 lots libres et conforme aux orientations d'aménagement et de programmation définies dans le PLU communal.

Autres conditions particulières :

- le lot n°12 présenté dans le projet d'aménagement (surface d'environ 685m<sup>2</sup>) ne sera pas inclus dans la vente
- la commune autorise la pose de panneaux publicitaires sur la parcelle dès la signature de la promesse de vente.

Vote : unanimité

**Questions diverses**

PLU : pas de mention concernant spécifiquement la carrière, la Société interpelle la commune sur cette absence. Une rencontre est à programmer pour aborder ce point.

**INFORMATIONS**

**Urbanisme**

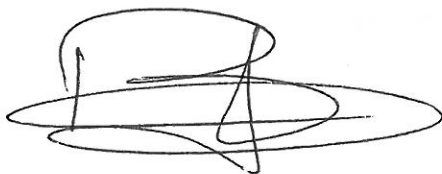
Dépôt déclaration préalable : néant  
Dépôt de permis de construire : chemin des Murailles : construction bâtiment agricole  
Dépôt de certificat d'urbanisme : chemin du Pataras – B702 B705 B708 B710 B755 B756

Le prochain conseil aura lieu le 12 juillet 2016

La séance est levée à 22h05

**Le secrétaire de séance**

**Laurence BOURDELLÈS**



**Le Maire**

**Georges LAIGNEL**

